



Charte de la Commission Technique

Préambule :

Cette charte regroupe les tâches, les missions et les comportements attendus des membres de la commission technique, elle servira de fil rouge pour toutes leurs activités au sein du Mvt Menthue. Pour toutes ses tâches la CT pourra s'appuyer sur les RC, le coach J+S, les membres du comité du Mvt Menthue, les entraîneurs et les clubs.

Abréviations :

CT : Commission technique
RP : Responsable technique principal
RT : Responsable technique
RC : Référent de Club
J+S : Coach Jeunesse et Sports

1) CT : Commission technique :

1. Pour toutes les tâches et missions qui lui sont confiées la CT pourra s'appuyer sur les entraîneurs ou leurs adjoints, sur les référents de club, sur le comité du Mvt Menthue ainsi que sur les clubs.
2. Veille à l'application par tous les intervenants des différentes chartes éditées par le Mvt Menthue.
3. Organise le suivi de toutes les équipes Juniors du Mvt Menthue.
4. Organise avec les entraîneurs ou leurs adjoints la répartition des équipes Junior au sein des clubs.
5. Organise avec les RC l'inscription de toutes les équipes Junior auprès de l'ACVF. Pour les catégories A à E l'inscription officielle se fait sous Mvt Menthue XXXX
6. Organise l'inscription et la participation des équipes Juniors à Graines de Foot ou à toute autre manifestation officielle ACVF, ASF etc.
7. Organise avec les RC, les qualifications ACVF (passeport) des Juniors au sein des clubs actifs.
8. Pour chaque équipe junior désigne les entraîneurs et leurs adjoints.
9. Collabore avec le coach J+S pour l'inscription des entraîneurs et de leurs adjoints aux cours de formation dispensés par l'ACVF ou par tout autre organe officiel.
10. Organise avec le coach J+S un document permettant le suivi de la formation de chaque entraîneur.
11. Organise et assure le suivi d'un programme permettant d'évaluer les joueurs tout au long du championnat, l'évaluation de chaque junior sera discutée au moins une fois par saison avec les entraîneurs et leurs adjoints.
12. Ces évaluations permettront d'organiser si cela est nécessaire des sélections internes pour les différentes catégories Juniors.
13. Supervise l'organisation footballistique de toutes les manifestations sportives se déroulant dans le cadre du Mvt Menthue ou auxquelles des équipes du Mvt Menthue participent.

2) RP : Responsable technique principal :

1. Assume la Présidence de la CT et à ce titre informe régulièrement le comité du Mvt Menthue du fonctionnement, des activités et des décisions arrêtés par la CT.
2. Dans la mesure de ses possibilités, le RP fait partie du comité du Mvt Menthue.
3. Participe avec les RC et la responsable des listes à l'établissement et au suivi pour tout le Mvt Menthue d'un listing avec les coordonnées du junior, mais ou figurera en tous les cas les rubriques club d'origine et club de qualification.
4. Assure l'organisation du camp d'été, pour ce faire collabore avec les RC et les RT.
5. Assure l'organisation du tournoi du mois d'Août. Pour ce faire collabore avec les RC et les RT

3) RT : Responsable technique : (un par catégorie F à A)

1. Participe à l'organisation et au suivi des différentes tâches et missions décrites dans le paragraphe 1 Commission technique
2. Organise le suivi de toutes les équipes junior pour la catégorie concernée.
3. Participe aux sélections internes avec le RP, les entraîneurs ou leurs adjoints.
4. Organise avec l'aide du RC et des entraîneurs, les tournois, les ateliers et les animations correspondant à sa catégorie Junior.
5. Chaque fois qu'il le jugera nécessaire le RT participera aux séances du comité du Mvt Menthue, il participera à l'assemblée générale une fois l'an.

Mvt Menthue Avril 2012 / JMP